



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 8623

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur l'avenir et la pérennité de la presse quotidienne, qu'elle soit nationale ou régionale. Le coût de l'impression, de la fabrication et de la distribution des quotidiens limitent le nombre de titres et remettent en cause leur indépendance et leur pluralité. Il lui demande si le Gouvernement serait favorable, en y associant la représentation nationale et les représentants des grands groupes de presse, à la mise en oeuvre d'un plan de soutien susceptible de favoriser la vitalité de la presse, élément essentiel de la démocratie française.

Texte de la réponse

La presse écrite contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. C'est la raison pour laquelle l'État s'attache, de longue date, à garantir la liberté de la presse, à soutenir le développement de sa diffusion, à conforter les conditions de son pluralisme et de son indépendance, et à favoriser sa modernisation. La représentation nationale est étroitement associée, lors de l'élaboration et du vote de la loi de finances, à la mobilisation des pouvoirs publics en faveur de la presse. Les syndicats représentant les différentes familles de presse et les dirigeants des groupes de presse et des journaux eux-mêmes, qu'il s'agisse de la presse quotidienne nationale ou régionale et départementale, sont également associés à la réflexion sur l'évolution des aides et sur leur mise en oeuvre. L'effort des pouvoirs publics en faveur de la presse s'est notamment traduit, dans le cadre de la Loi de finances pour 2008, par un soutien total de 284,5 MEUR qui constitue le budget le plus ambitieux jamais présenté pour les aides à la presse. Cette augmentation de 4,5 % par rapport au budget 2007 souligne la constance de l'effort de l'État et la cohérence de son action dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques. L'ambition du Gouvernement est claire en la matière : accompagner les initiatives structurantes des entreprises en apportant une contribution nourrie et inédite à leur modernisation ; respecter les engagements traditionnels de l'État au soutien de la diffusion de la presse et du pluralisme. Les crédits dédiés à la presse écrite vont prioritairement à l'appui des efforts engagés par le secteur pour conforter durablement les conditions de son indépendance économique et de son développement futur, qu'il s'agisse de la modernisation des entreprises, d'actions innovantes ou de la recherche d'une plus grande autonomie financière. L'engagement traditionnel de l'État en faveur du pluralisme est également maintenu : l'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires, l'aide aux quotidiens régionaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces et l'aide à la presse hebdomadaire régionale verront ainsi leur dotation reconduite. Cette mobilisation continue traduit la volonté de renforcer le soutien apporté aux titres concernés qui, pour la plupart, traversent une conjoncture financière difficile. En mobilisant tous les crédits nécessaires, en tenant ses engagements, le Gouvernement se donne ainsi tous les moyens pour accompagner les mutations décisives que connaît la presse française.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8623

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6452

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4399